

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE**

Saint-Germain-en-Coglès

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 17

Date de la convocation :

10 Décembre 2021

Séance du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Coglès, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur HELBERT Daniel, Maire-adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mrs et Mme Daniel HELBERT, Emmanuel BRASSELET et Rozenn LE BOURDOULOUS, Adjoints

Mrs et Mmes Raymond BERTHELOT, Roger MONTHORIN, Didier VALTAIS, Pascal RÉGNAULT, Christian DUBOIS, Fabienne TRABIS, Sylvie DEAN, Rodolphe HAMEAU, Noëlle CAILLIÈRE, Marylène ROUSSEL, Manuëla DESPAS, Maud LIGER, Éric D'HANGEST et Virginie MALLE.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Amand ROGER, Maire

ABSENTE : Madame Nathalie DEGUYPE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Fabienne TRABIS.

CM 2021-DÉCEMBRE- N°114**OBJET : LOCATION SALLE POLYVALENTE – HORS RÉUNION -TARIFS 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2022 comme suit :

	Habitants de Saint-Germain-en-Coglès	Habitants Hors commune	Caution
La journée	350 €	550 €	700 €
Week-end	500 €	750 €	700 €
Location sonorisation	40 €	40 €	1 000 €
Location écran vidéo	40 €	40 €	1 000 €

A la réservation de la salle, 30 % du montant total de la location seront à encaisser. En cas de désistement tardif, moins d'un mois avant la date de location, cette somme sera due à la commune et lui reste acquise. Toute demande d'annulation est obligatoirement faite par écrit.

Les 70 % restants seront encaissés après la manifestation.

Il sera demandé un chèque caution d'une valeur de 150 euros pour le ménage, celui-ci sera encaissé en cas de non-respect du règlement suite à l'état des lieux.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

A Saint-Germain-en-Coglès,

Le 21 Décembre 2021.

Le Maire-Adjoint,

Daniel HELBERT.

